

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze décembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouquet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	25
Pouvoirs	4
Votants	29

Présents :

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Fouad IDHAMMOU, Françoise DODDI-POUYET, Alain COQUERAY, Catherine REYT, Pascal BRULFERT, Virginie PAPIN-FILIPPE, Michèle PRIEUR, Martine TEILLOUT, Hélène COLELLA, Jacques DI MARCO, Paola CORREIA, Sandrine PISANI-VETTRAINO, Carole OUVRARD, Guillaume REJMENT, Alexandre MIRANDA, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Ugo CAPOCCI, Nathanaël VETTRAINO, Pascal PICARD, Peggy PERROCHON, Philippe BABY

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Sylvain HAMARD a donné pouvoir à Fouad IDHAMMOU, Claire MAURANGES a donné pouvoir à Catherine REYT, Gino CAPOCCI a donné pouvoir à Philippe BABY, Stéphanie JANKIEWICZ a donné pouvoir à Pascal PICARD

Secrétaire de séance : Nathanaël VETTRAINO

DELIBERATION N° DEL_2023_069

OBJET: CONTRAT AVEC L'ÉCO-ORGANISME ALCOME POUR LA RÉDUCTION ET LE TRAITEMENT DES MÉGOTS JETÉS DANS L'ESPACE PUBLIC

Monsieur Fabrice WARGNIER, Maire-Adjoint en charge de la Transition écologique, expose,

Chaque année, 12 % des cigarettes consommées en France sont jetées au sol de manière inappropriée dans l'espace public, ce qui représente 7,7 milliards de mégots.

Pour répondre à cet enjeu sociétal et environnemental, le Ministère de la Transition Écologique a, par arrêté du 28 juillet 2021, agréé l'éco-organisme ALCOME pour mettre en œuvre la nouvelle filière de

Responsabilité Élargie du Producteur (REP) de mégot de cigarette. Cette REP concernant les mégots a été créée par la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020.

L'objectif assigné à ALCOME est de réduire le nombre de mégots jetés au sol de 40 % en 6 ans. Pour ce faire, l'éco-organisme accompagnera les collectivités à travers plusieurs dispositifs listés dans le contrat ci-annexé, et notamment :

- L'élaboration de supports de sensibilisation destinés à informer et sensibiliser les consommateurs de tabac à l'impact environnemental de l'abandon de mégots ;
- La mise à disposition de dispositifs de collectes adaptés (distribution de cendriers de poche et mise à disposition de cendriers de rue) ;
- Le versement d'un soutien financier au nettoyage et à la collecte des mégots selon le barème défini par les pouvoirs publics.

En contrepartie, la commune s'engage à mener des actions de prévention, sensibilisation, nettoyage et collecte des mégots dans l'espace public.

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé d'approuver le contrat-type proposé par l'éco-organisme ALCOME et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à le signer.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur Fabrice WARGNIER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) n° 2020-105 en date du 10 février 2020,

VU les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'Environnement,

VU l'avis de la Commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale en date du 05 décembre 2023,

VU le contrat-type ci-annexé,

CONSIDÉRANT que la société ALCOME est l'éco-organisme dédié à la réduction des mégots sur la voie publique agréé par l'État,

CONSIDÉRANT que la Ville est touchée par la présence de mégots sur l'espace public et souhaite accélérer ses actions de sensibilisation, communication, densification du mobilier urbain, pour permettre la collecte des mégots et faciliter le geste de propreté, et enfin, réglementer plus fortement les actes de mal propreté,

Après avoir délibéré à l'**unanimité**,

APPROUVE la signature du contrat-type ci-annexé, entre la commune de Paray-Vieille-Poste et l'éco-organisme ALCOME pour la durée de l'agrément.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à le signer, ainsi que tout document afférent à ce sujet.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,
Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le



ID : 091-219104791-20231211-DEL_2023_069-DE